



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE  
DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à une prestation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement  
d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte  
sur le site d'Arjuzanx**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 20 avril 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'une aire de camping-car à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 juin 2022,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : Groupement SARL IDEIA VRD (mandataire) / FAUSTINE BAROT dont le siège est avenue du Professeur Grancher - 64250 CAMBO LES BAINS
  - **Objet du marché** : missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx
  - **Montant HT pour la prestation relative à la mise à jour du permis d'aménager** : 1 100 € HT
  - **Forfait provisoire de rémunération pour les missions AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR** : 6,11 % représentant un montant de 19 860,00 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 325 000,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au groupement.

1 JUIL. 2022

Fait à Mont-de-Marsan, le

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE